

N° 9.

LA NEUVILLE -

EN -

HEZ



BULLETIN

MUNICIPAL

ETAT-CIVIL- période du 11 avril au 7 juillet 1975

NAISSANCES-

- Florence Renée DELAFRAYE née le 8 mai 1975
à Clermont ;
- Nicolas Pol EVRARD né le 20 mai 1975
à Beauvais ;
- Nicolas Raymond Raphaël VANDEPUTTE né le
26 juin 1975 à Beauvais.

Tous nos voeux aux bébés et nos félicitations
aux heureux parents.

MARIAGES :

- M. Serge Roger Edmond CARTON de La Neuville-en-Hez
et Melle Nadine Espérance Germaine VANBESIEN de
Cambronne-les-Clermont le 19 avril 1975 ;
- M. Pierre ROMANOFF de La Neuville-en-Hez et
Melle Roselyne Annie BENOIST de Fitz-James
le 14 juin 1975.

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes époux. Nos
compliments aux familles.

DECES :

- M. Huseyin ERDAS, décédé accidentellement à
La Neuville-en-Hez le 15 avril 1975 ;
 - M. Pierre Léon Jean VENNAT, décédé à La Neuville-en-
Hez le 10 juin 1975 ;
 - M. Clovis Roger Alfred LECURU, décédé à La Neuville-
en-Hez le 2 juillet 1975 ;
 - Mme ALBARET, née MULLER Marthe, décédée à LABOISSIERE-
EN-THELLE le 11 février 1975.
- Nos regrets. Nos condoléances aux familles.

REPAS DES PERSONNES AGEES.- Le mardi 6 mai 1975, 51 convives ont
participé au repas des personnes âgées à l'auberge du Relais. Ces
agapes annuelles se sont déroulées dans une joyeuse ambiance sous
la présidence de M. Jean MAURICE, adjoint. Nos anciens, toujours
en verve et fins gourmets ont apprécié le copieux menu préparé par
le maître queux Michel GARISSON.

A l'issue du banquet, une tombola permit à chacun de ne
pas repartir les mains vides.

Le bureau d'Aide Sociale remercie bien vivement les
commerçants de la commune et des environs pour leurs dons généreux :

- M. et Mme BORDEL, Café du Chêne, La Neuville-en-Hez
- M. et Mme LENNE, Radar junior, La Neuville-en-Hez
- M. et Mme ROGER, charcuterie, La Neuville-en-Hez
- M. et Mme ROHAUT, la Ruche, La Neuville-en-Hez
- M. et Mme SOREL, boucherie, La Neuville-en-Hez
- M. et Mme DELATTRE, la Coop, La Neuville-en-Hez
- Maison LANGLOIS et VERHALLE, alimentation générale et divers,
La Neuville-en-Hez
- M. et Mme LARTAUD, boulangerie, La Neuville-en-Hez
- M. et Mme JEROME, bois et scierie, La Neuville-en-Hez
- M. et Mme LAMPIN, vente de bijoux et divers par correspondance,
La Neuville-en-Hez
- M. et Mme LOGEZ, fuel, bois et charbon, de Litz
- Maison ODETTE de Clermont

- M. PINOT, poissonnier
- M. Gaston CAMUS, transporteur, La Neuville-en-Hez
- M. et Mme BELLEPECHER, bonneterie et chaussures, de Clermont
- M. et Mme SCHUTTEN, lingerie dames et messieurs, La Neuville-en-Hez ;
- Ets KUOM de Rantigny
- Sucrerie de Bresles
- Ets LARDENOIS de Hez
- Ets CHAILLIER de Beaufort
- M. et Mme Jean MAURICE, station Shell, garage, La Neuville-en-Hez ;
- Ets MARTINET, menuiserie et meubles, La Neuville-en-Hez
- Mme CAUET, lingerie, Clermont
- M. et Mme FENNETEAU, meubles, rotin, import-export, La Neuville-en-Hez ;
- M. et Mme THIEUX, librairie à Musique, Clermont et La Neuville-en-Hez ;
- Brasserie de Fitz-James ;
- M. et Mme PEREZ, boulangerie d'Etouy ;
- M. et Mme GARISSON, auberge du relais, La Neuville-en-Hez.

ARTICLE COMMUNIQUE PAR

Bilan moral
" Nul n'est

GRUPE THEATRAL DE LA NEUVILLE-EN-HEZ-

financier Réunion du 25 juin 1975
" prophète en son pays "

En septembre
par des acteurs, des s
Trois ans après, le gr
nous avons réussi à mo
le médecin malgré lui

8, le groupe théâtral naissait, soutenu
ateurs et des participants enthousiastes.
commençait à se décomposer. Malgré cela,
trois spectacles : Huit femmes (71),
, Dehlia (75).

Financièrement
les 14 et 21 juin dern
payer l'assurance du g
paration du matériel-
les droits d'auteur. A
part, et conscients, d
vis à vis de la survie
acteurs éventuels (il
désillusion et l'amère
public sympathique ma
Nous vous demandons, pa
et son Conseil Municip
tenir pour nos très je
groupe agissant au sein
téresser à ses activité
coûte que coûte un cont
osons l'espérer, saura
de ce qu'elle désire vo

non aidés par les habitants (78 entrées
, il nous est impossible de continuer à
e- 230 Fr par an- l'entretien et la ré-
costumes- les disques- etc... ainsi que
is de nos difficultés matérielles d'une
re part, de votre propre responsabilité
ce groupe, en tant que spectateurs ou
audrait et des courageux!), imaginez la
ception de nos participants devant un
streint après un an de travail assidu.
onséquent, et en accord avec M. le Maire
s'il est moralement sain et bon d'entre-
, jeunes et moins jeunes, un esprit de
une population qui semble ne plus s'in-
t de vouloir maintenir (2 soirées par an)
avec cette même population qui, nous
reprendre et nous guider dans le choix
dorénavant.

Pensez-y sérieusement !

signé : Les membres du Bureau du groupe théâtral.

SUCCEES CONNUS AUX EXAMENS

Licence es-sciences math
Baccalauréat 1975 : Mel
LECOURTOIS Patricia, M.

matématiques 1974- M. Christian VERHALLE.
FENNETEAU Odile, LANGLOIS Sylvie,
MPIN Bruno.

B.E.P.C..- Denis MAURICE, Anne LECOURTOIS, Laurence LECOURTOIS.

C.E.P..- Bruno FEIGE, Jean-Jacques ROGER.

Entrée en 6^e.- Ont été admis à l'entrée en 6^e, les six élèves du CM2 : Eric AUVINET, Martine Belhocine, Annick CAROFF, Gilles EVRARD, Sylvain FENNETEAU, Véronique LEROY.

20 élèves sur 22 ont obtenu le brevet sportif populaire. Cinq se sont qualifiés pour la finale départementale : Sylvain FENNETEAU, Franck CUIILLERIER, Fabrice LAHAYE, Marianne LAHAYE, Sylvie BELHOCINE.

Si nous avons fait un oubli ou une erreur, veuillez nous le signaler à la mairie. Mention en sera faite dans le prochain bulletin.

TOUR DE FRANCE.- La caravane publicitaire et les cyclistes du Tour de France passeront dans notre commune entre 13H30 et 16 heures le 19 juillet 1975.

Le maire recommande à ses administrés de prendre les précautions d'usage.

La commune décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir.

La circulation et le stationnement seront rigoureusement interdits à tous les véhicules dans les voies ci-après :

- a)- Grande rue : portion de la RN 31 allant du stade à l'intersection avec le CD 55.
- b)- rue Saint-Louis.

ELAGAGE.- L'élagage des haies et des arbres en bordure des chemins devra être terminé pour le 15 août 1975. Le garde champêtre y veillera.

LA NEUVILLE-EN-HEZ
les 16, 17 et 18 août 1975
FETE PATRONALE

- Samedi 16 août à 21 H 30 :
Grand bal sous tente avec l'orchestre "MARAIS'ASSOCIATION"
8 éléments, leurs solistes, leurs jeux de lumière...
- Dimanche 17 août : Fête foraine
15 heures : défilé des majorettes de Chambly
avec la fanfare "Les Schéricos" et parade sur la place publique.
Auto-skooters, tirs, manège, balançoires, loteries,
confiserie, frites, saucisses...
- 21 H 30 : Bal gratuit.
- Lundi 18 août : continuation de la fête
17 H : Tours de manège gratuits pour les enfants de la commune.

Meublez-vous chez KUOM, Rantigny (Oise)
la plus grande exposition de la région.

AU CONSEIL MUNICIPAL

- Le 23 Mai 1975, 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean MAURICE, adjoint. Et étaient présents : MM. BAZIN, MASSE, BONAFOUS, CARON, AUVINET, PARENT GILLON, CARON, CAMUS, Mme FENNETEAU.
- M. BARDOU était fait représenter par M. MAURICE,
M. JACQMAF par M. MASSE.
- Le Conseil Municipal,
- prend connaissance du rapport du professeur Robert LAFITTE, géologue officiel
 - décide que la nappe phréatique mise à jour lors du creusement de la bassin d'absorption ne communique en aucune façon avec les eaux souterraines ; les puits de captage de Litz et d'Etouy, qu'il n'y a aucun risque de pollution de l'eau potable consommée par les habitants ;
 - décide en conséquence la reprise des travaux d'assainissement ;
 - décide de faire curer le déversoir d'orage par l'entreprise JBOURGE de Mouy ;
 - décide de faire rehausser le bac de décantation d'un rang de Charpaing ;
 - rejette par 7 voix contre 3 et 3 bulletins nuls la proposition de M. Albert GAULTIER concernant le déplacement de la ruelle de la folie
 - accepte par 6 voix contre 5 et 1 bulletin nul de louer l'école des fillons à "l'association jeunesse culture loisirs et technique" au cas où celle-ci acquerrait la villa des tilleuls, sous réserve de l'accord de l'Académie ;
 - décide de ménager un bâtiment funéraire ;
 - reverra la question "chauffage central" lorsque l'entreprise BOUCHAUS aura fourni son rapport, trois radiateurs ne fonctionnant plus depuis les modifications effectuées début février 1975
 - accepte de prêter le stade pour la saison de football 1975-76 à la société LINQUANT le samedi, à l'U.S. Mouy le dimanche, ces deux sociétés se proposant de faire chacune un don de mille francs à la commune ;
 - renonce à la construction des vestiaires douches prévue en 1971 et 1972, n'ayant donné la réponse tardive de l'administration (3ans après la soumission du projet), l'augmentation des prix d'au moins 10%, l'impossibilité d'organiser des réunions publiques : bals, banquets, spectacles... dans ce bâtiment qui avait été conçu pour servir de local à usage polyvalent ;
 - décide de acheter trois guirlandes électriques pour l'illumination des fêtes locales ;
 - renonce par 7 voix contre 3 et 3 bulletins nuls à inscrire un feu d'artifice au programme de la fête patronale, afin de ne pas grever le budget communal ;
 - décide qu'à l'avenir les buvettes seront interdites à l'intérieur du bal ;
 - seront de service au bal du samedi 16 août en soirée : MM. GILLON, BAZIN, MASSE, AUVINET, JACQMART ;
 - consulte les Ets VROMMANN en vue d'éventuelles réparations du protocole ;
 - décide de laisser en sens unique la circulation rue de la fontaine ;
 - accepte l'évaluation des dommages causés à deux reprises, rue de la fontaine, par les Ets SERVANT de Rantigny, soit 200 F pour les dégâts faits le 26-9-74 et 300 F pour ceux du 30 avril 1975 ;
 - décide l'achat de 2 képis pour les nouveaux pompiers ;
 - décide de faire recouvrir de contreplaqué marin les tables destinées aux sociétés qui se réunissent à la salle des fêtes ;
 - accepte de prendre en charge l'installation d'une antenne-fouet en vue d'améliorer la réception des émissions scolaires ;

CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 27 juin 1975, 20H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le jour courant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean MAURICE, adjoint.

Étaient présents MM. MAURICE, BAZIN, MASSE, BONAFOUS, CARON, MAUVINET, GILLON, CARTON, CAMUS.

Mme FENNEBAU s'était fait représenter par M. MAURICE,
M. PARENT par M. BAZIN,
M. JACQUART par M. MASSE.

Absent : BARDOU.

Secrétaire : M. GILLON.

STATION D'ÉPURATION. - Le président de séance expose au Conseil Municipal que les travaux d'amélioration de la station d'épuration (pose d'un débimètre et d'un dégraisseur déshuileur) sont terminés; les travaux ont été reçus provisoirement le 23 juin 1975 par la commission, qui a émis les réserves suivantes : Si un colmatage de la vidange du dégraisseur est constaté pendant la période de garantie, l'entrepreneur changera le tuyau de vidange pour le mettre horizontal ou inversera le tuyau pour qu'une pente soit assurée.

Le Conseil Municipal approuve les décisions de la commission des travaux.

VOIRIE : bordures et caniveaux. - Le président de séance rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 29 octobre 1974 par laquelle il a été décidé la pose de bordures et de caniveaux pour une somme de 40320 F. subventionnable à 40% au titre du plan quinquennal 1974-1975, tranche 1975 présente au Conseil le plan et le devis descriptif et estimatif préparé par le service de l'équipement, ainsi que deux échantillons de bordures.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré,

- confirme sa délibération du 29 octobre 1974 ;
- choisit les bordures Saint-Leu en gravillons lavés (par 7 voies contre 5) ;
- approuve le projet préparé par le service de l'équipement;
- note que la dépense est de l'ordre de 40320 F ;
- autorise le maire, ou à défaut son adjoint, à signer le marché de gré à gré avec l'entreprise MEZZAROBBA d'Estrées-St-Denis en vue de réaliser les travaux de voirie décrits ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2330 du budget primitif 1975 crédits balancés en recettes par un emprunt de 20000 F déjà réalisé auprès de la Caisse d'Épargne de Clermont, une subvention départementale d'équipement de 16128 F, et le solde par un prélèvement sur recettes ordinaires.

ASSAINISSEMENT. - L'Ingénieur des travaux expose au Conseil Municipal qu'un caniveau double revers canalisera les eaux pluviales jusqu'au point situé au niveau de la maison de M. RABOURDIN ; qu'en conséquence il y aurait lieu d'installer, rue Eugène Corbillon, un regard, deux grilles et une canalisation de 25 m de long pour ramener les eaux dans le collecteur principal de la rue du clos à boeuf ; il faudrait également poser une grille à l'extrémité de la rue du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions de l'ingénieur et note que la dépense sera de l'ordre de cinq mille francs. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2336 du budget 1975.

PLAN QUINQUENNAL VOIRIE- 1976-1980- Le président de séance lit une lettre de l'ingénieur de l'équipement, subdivision de Clermont, demandant au Conseil Municipal s'il lui serait possible de prévoir dès maintenant, dans le cadre du plan quinquennal 1976-1980, les crédits destinés à la voirie communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considère que l'objectif principal est le achèvement des travaux d'assainissement dans toute la commune ; qu'à la conséquence il ne peut prévoir les crédits qui seront consacrés à la voirie dans les cinq années à venir.

NUMÉROTATION DES MAISONS.- Le président de séance expose au Conseil Municipal qu'il serait utile de refaire la numérotation des maisons dans toutes les rues de la commune, des administrés s'étant plaints à plusieurs reprises de l'incohérence de cette signalisation indisciplinable ; il présente alors la numérotation classique et le nouveau système de numérotage métrique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, par 6 voix contre 5 et 1 bulletin nul, de refaire la numérotation des maisons dans toutes les rues de la commune, selon le procédé classique ; choisit le matériel en polystyrène choqué coloris dans la masse, cadres bleus et cadres bleus sur fond blanc.

POLYMERISATION DES EXTERIEURS DE LA MAIRIE.- M. MASSE envisage de faire repeindre les extérieurs de la mairie (1er étage) par les employés communaux.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. MASSE.

FÊTE DU 14 JUILLET.- Le Conseil Municipal dresse le programme du 14 juillet :

- 4 heures : rassemblement devant la mairie ;
- 15 heures : site au Monument aux Morts ;
- Vignettes d'honneur et jeux sur la place publique.

MOTO-CULTEUR.- Le Conseil Municipal décide de faire changer le variateur du motoculteur.

LOGEMENT DE Mme DUBRULLE.- Le Conseil Municipal donne satisfaction à Mme DUBRULLE en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées et la pose de tuyaux de chauffage central.

CARAVANES.- Le Conseil Municipal décide d'interdire le stationnement des caravanes sur tout le territoire de la commune.

LOGEMENT ECOLE DES FILLES.- Le président de séance lit une lettre de M. PARENT demandant la location, pour Madame veuve PARENT, du logement actuellement occupé par Madame Le AUVINET.

Le Conseil Municipal refuse de louer le logement de l'école des filles ; décide de le garder en réserve afin de parer à toute éventualité.

GRUPPE THEATRAL.- Une délégation du groupe théâtral est venue interpellier le Conseil Municipal sur l'existence précaire de leur groupe, étant donné le peu d'intérêt manifesté par la population lors de leurs représentations des 14 et 21 Juillet.

Le Conseil Municipal dans l'ensemble, est disposé à soutenir moralement cette société comme par le passé ; il déplore le peu d'enthousiasme manifesté actuellement par le public à l'égard du théâtre ; souhaite une production d'urgence orientée vers le comique ; souhaite pour les prochaines fois une plus large participation de la population ; rappelle qu'il a voté une subvention de trois cents francs en faveur du groupe théâtral pour 1975 ; conduira sa subvention annuellement si le groupe continue à se produire d'une façon régulière.